

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ✕

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 22\_INT\_39 - Interpellation Florence Gross et consorts - Une incitation fiscale supplémentaire aux travaux d'assainissement des bâtiments est-elle possible?.

Séance du Grand Conseil du mardi 8 mars 2022, point 2.6 de l'ordre du jour

## Texte déposé

Le Conseil d'État ne cesse de proclamer qu'il souhaite développer la stratégie énergétique 2050. Plusieurs mesures et actions sont d'ailleurs programmées dans le programme de législature 2017 – 2022. Des incitations financières pour l'assainissement des bâtiments privés se font déjà au travers du Programme Bâtiment. Toutefois, à ce jour, la bureaucratie décourage grand nombre de propriétaires à engager ce type de travaux.

De plus, les conséquences fiscales d'un assainissement peuvent parfois être une source de renonciation à de tels travaux car ceux-ci vont être inclus dans la valeur fiscale du bâtiment. En effet, les travaux d'assainissement ont souvent comme conséquence une augmentation de la valeur fiscale du bâtiment et donc une augmentation de la fortune imposable du propriétaire.

Si le contribuable a la possibilité de déduire les investissements destinés à économiser de l'énergie et à ménager l'environnement, leur impact sur l'estimation fiscale du bien peut encore malgré tout décourager.

Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'État :

1. De quelle manière les travaux énergétiques sont aujourd'hui pris en compte dans l'estimation fiscale d'un bien après travaux ?
2. Existe-t-il de la marge de manœuvre afin de réduire l'impact de travaux d'assainissement sur la valeur fiscale du bien après travaux ?

## Conclusion

Souhaite développer

## Liste exhaustive des cosignataires

<b>Signataire</b>	<b>Parti</b>
Gérard Mojon	PLR
François Cardinaux	PLR
Claude Matter	PLR
Jean-Rémy Chevalley	PLR
Jean-Marc Genton	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Alexandre Berthoud	PLR
Nicolas Suter	PLR
Maurice Neyroud	PLR
Philippe Vuillemin	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Nicolas Bolay	UDC
Jean-Luc Bezençon	PLR
Philippe Cornamusaz	PLR
Dylan Karlen	UDC
Jean-François Cachin	PLR
Carole Dubois	PLR
Marc-Olivier Buffat	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Guy Gaudard	PLR
Philippe Germain	PLR
Stéphane Rezso	PLR
Aurélien Clerc	PLR
Marion Wahlen	PLR
Bernard Nicod	PLR
Daniel Develey	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Fabien Deillon	UDC
Jean-Daniel Carrard	PLR

Signataire	Parti
Anne-Lise Rime	PLR
Pierre Volet	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Olivier Petermann	PLR
Pierre-Alain Favrod	UDC
Jean-Marc Sordet	UDC
Philippe Jobin	UDC
Yann Glayre	UDC
Catherine Labouchère	PLR
Maurice Gay	PLR
Nicolas Glauser	UDC

## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo\_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl');).

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).